



Saison 2020

Centre d'Accueil Collectif
de Loisirs



- Fonctionnement - règlement intérieur
- Projet pédagogique
- Encadrement
- Activités

COMMUNE DE SAINT-VIGOR LE GRAND

Fonctionnement - règlement intérieur

Les enfants âgés de 3 (scolarisés) à 14 ans ont aussi leur espace de loisirs éducatifs. Celui-ci est encadré par une équipe éducative compétente et diplômée sous la direction de Nolwenn FORMAL (06 87 35 76 11) et Anthony LAINÉ (06 76 49 51 35).

Le Centre de Loisirs de Saint-Vigor le Grand (Calvados) est géré par la mairie.

Ouvert

- du lundi 17 au vendredi 28 février 2020
- du mardi 14 au vendredi 24 avril 2020
- du lundi 6 juillet au vendredi 28 août 2020
- du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2020

Habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Calvados sous le numéro d'organisateur 014ORG0132.

Inscriptions en Mairie, joindre à la fiche d'inscription :

- copie du livret de famille ou extrait de naissance
- attestation de quotient familial
- attestation d'assurance extrascolaire pour l'enfant
- copie des vaccinations du carnet de santé
- accord du Conseil Départemental pour les bénéficiaires des bourses (vacances d'été uniquement)

Disponibilité et lieu d'accueil

Les enfants âgés de 3 à 14 ans dans l'année, domiciliés à Saint-Vigor le Grand, ainsi que ceux domiciliés hors commune sont accueillis au stade municipal « Marcel Garnier » 24 rue Saint-Sulpice (02.31.51.93.91) selon les places disponibles.

les dossiers d'inscriptions sont pris en compte immédiatement au fur et à mesure du dépôt en mairie. Aucun courrier de confirmation ne vous sera transmis. Dans le cas où une demande pose problème, nous vous contactons sans délai.

Les repas sont pris au relais des 3 pommes, boulevard Winston Churchill à Saint-Vigor le Grand.

ÉTÉ : Les inscriptions sont ouvertes 2 mois avant le début du fonctionnement. Les réservations se font à la semaine (du lundi au vendredi) avec ou sans repas.

HIVER, PRINTEMPS et AUTOMNE : Les inscriptions sont prises à la journée avec ou sans repas. Les réservations sont ouvertes 1 mois avant chaque période.

Horaires : de 8h à 12h et de 13h30 à 18h
l'accueil des enfants se fait entre 7h45 et 9h
les départs s'échelonnent de 17h30 à 18h

Tarifs

Les familles doivent fournir leur quotient familial selon 2 possibilités :

- le quotient familial est connu, fournissez au centre le justificatif.
- le quotient familial n'est pas connu, vous autorisez le centre habilité à se le procurer auprès de l'organisme référent ou vous fournissez votre avis d'imposition.

Pour les familles qui ne souhaitent pas communiquer leur quotient, il sera facturé le tarif maximum.

Les tarifs mentionnés tiennent compte de l'aide de la CAF.

	Tranche 1 Quotient <900 €	Tranche 2 Quotient 900 à 1500 €	Tranche 3 Quotient > 1500 €
Séjour commune / jour	5,20 €	5,70 €	6,50 €
Séjour hors commune / jour	6,90 €	8,50 €	9,50 €
Repas	5,20 €	5,20 €	5,20 €
Foulard	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Grande sortie	7,00 €	8,00 €	9,00 €
Mini-camp au centre / nuit	6,00 €	7,00 €	8,00 €
Mini-camp extérieur / nuit (inscrit au repas)	12,00 €	13,00 €	14,00 €
Mini-camp extérieur / nuit (non inscrit au repas)	17,00 €	18,00 €	19,00 €

Les prestations sont payables, à réception de la facture établie d'après la fiche d'inscription, auprès de la Trésorerie de Bayeux ou par internet sur le site tipi.gouv. En cas d'absence de votre enfant sans justificatif (hospitalisation, maladie, scolarisation, événements familiaux motivés et reconnus), seuls les repas seront déduits.

Projet pédagogique

Objectif :

Avoir à l'esprit que les enfants sont en vacances et qu'ils doivent passer un séjour joyeux et enrichissant. Maintenir un lien direct entre le plaisir et l'apprentissage. Le thème du projet pédagogique 2020 est en cours de réflexion, il sera disponible à la lecture en mairie ou sur le site internet dès signature.

Méthode :

Évoquer avec les enfants les grandes questions transmises par le thème choisi: le respect de l'autre et des règles, la découverte de l'esprit de compétition la volonté de gagner mais aussi l'apprentissage de la victoire et de la défaite.

Les activités du centre ont pour but de distraire les enfants mais aussi de leur apporter un esprit d'ouverture, de leur donner goût à la création artistique pour développer la sensibilité, l'intelligence et les capacités d'invention.

L'enfant doit pouvoir se placer en situation d'observation et de pratique (c'est à dire action et réflexion, engagement et motivation, initiative et projet personnel, action et distance critique).

Les axes pédagogiques développés dans le centre de loisirs sont toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Afin de respecter les rythmes de chacun, un temps de repos est prévu après le repas du midi dans un local dédié pour les enfants de 3 - 6 ans.

L'encadrement

- directeurs BAFD
- animateurs diplômés BAFA
- stagiaires BAFA
- aides animateurs

(chaque membre du personnel doit fournir un certificat médical et un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de 3 mois)

Rappel :

1 cadre pour 12 enfants de plus de 6 ans

1 cadre pour 8 enfants de moins de 6 ans

Les entrées et sorties du stade sont assurées par les employés du Centre à tour de rôle. Les enfants doivent être déposés à l'intérieur de l'enceinte du stade de manière à être pris en charge par l'animateur référent.

Activités

L'attention du personnel d'encadrement doit être attirée sur le respect des règles élémentaires d'hygiène et de propreté corporelle.

Chaque soir, une courte réunion aura lieu pour rendre compte de la journée. 1 fois par semaine, un bilan plus approfondi sera dressé avec l'équipe pédagogique.

Relations avec les parents

Dialogue avec la direction et les référents de groupe disponibles à partir de 17h30. Sollicitation des parents pour l'accompagnement lors de la grande sortie mensuelle et participation à la représentation et au goûter de fin de séjour.

Invitation aux réunions de bilan et préparatoire du centre.

Il est important de considérer les remarques des parents et des acteurs du centre : les enfants, qu'elles soient positives ou négatives.

Activités

Divisés en 4 groupes, les enfants sont distingués par un foulard de couleur, permettant ainsi de garantir leur sécurité, les repérer facilement au sein d'un groupe important, notamment lors de visite dans les lieux de forte fréquentation.

jaune : petits, 3 à 6 ans

bleu : moyens, 9 à 10 ans

rouge : juniors, 7 à 8 ans

noir : grands, 11 à 14 ans

Lors des sorties, le groupe est organisé de la façon suivante : Pour un groupe de 9 enfants : 1 animateur, 1 accompagnateur, 1 parent ou 1 stagiaire, soit un encadrant pour 3 enfants - l'animateur reste le référent du mini groupe-.

Quelques activités:

- Piscine (Bayeux)
- Journée à la mer (prévoir le pique-nique pour les enfants non inscrits à la cantine, crème solaire, casquette, maillot de bain, drap de plage..)
- Équitation (Saint-Loup Hors) pour les jaunes et rouges
- Golf (Port-en-Bessin) pour les bleus et noirs,
- organisation de randonnée pédestre ou cycliste
- mini camp
- Nouvelle activité en rapport avec le projet pédagogique
- Une excursion par mois est prévue
- Échange inter-centres (dont Port-en-Bessin, Lion-sur-Mer, Littry)
- Un spectacle à thème organisé pour les parents, amis, élus à la fin de chaque séjour.

Pour tous renseignements :
Mairie de SAINT-VIGOR LE GRAND
Nolwenn FORMAL, Anthony LAINÉ,
Directeurs du Centre de Loisirs

Téléphone : 02 31 92 10 23

Télécopie : 02 31 51 93 80

Messagerie :
commune.saintvigorlegrand@wanadoo.fr

Site : <http://saintvigorlegrand.fr/> (menu gauche, rubrique CENTRE DE LOISIRS)

COMMUNE DE SAINT-VIGOR LE GRAND

9 rue de la Mairie
14400 SAINT-VIGOR LE GRAND

